

Condition de participation

Comment participer au Castor Informatique ?

L'inscription doit être réalisée par un(e) enseignant(e) dit "coordinateur" qui prend la responsabilité d'organiser l'épreuve avec les différents enseignants de son établissement.

Qui peut participer au Castor Informatique ?

Le concours est ouvert à tous les niveaux du CM1 à la terminale, des écoles, collèges et lycées français dans toutes les filières.

Peut-on inscrire des élèves de lycée professionnel ?

Oui. Le concours est ouvert à toutes les filières (générales, technologiques, professionnelles).

Doit-on obligatoirement inscrire une classe entière ?

Non. L'enseignant(e) peut choisir de faire participer un sous-ensemble de ses élèves, ou de faire participer lors d'une même session des élèves de plusieurs classes, mais nous encourageons d'inscrire un maximum d'élèves sans distinction de goût et d'appétence *a priori* pour l'informatique. Le concours est ludique et ne demande aucun prérequis. Nous souhaitons donner à tous une image différente de l'informatique et y compris aux filles !

Le concours est-il accessible aux élèves non-voyant(e)s ?

Non malheureusement. Les premières années nous proposons une version texte adaptée du concours, mais qui n'ont été utilisées que par moins d'une dizaine d'élèves. Ces dernières années, les sujets sont devenus très interactifs et visuelle, et une version en texte pur n'aurait plus de sens.

Inscription des coordinateurs

Quand les inscriptions sont-elles ouvertes ?

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. Si vous êtes enseignant et souhaitez faire participer votre établissement, inscrivez-vous sur coordinateur.castor-informatique.fr. Vous pouvez à tout moment organiser des épreuves d'entraînement avec vos élèves sur les sujets des concours des années passées. La création des groupes pour le concours officiel ouvre généralement courant ou fin septembre.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Il n'y a pas de date limite d'inscription, et il sera encore possible de s'inscrire pendant la période du concours. Nous vous conseillons cependant de vous inscrire sans attendre comme coordinateur de votre établissement. Vous serez alors libre de définir ou modifier les détails de la participation de votre établissement.

Doit-il y avoir un seul coordonnateur, ou coordinatrice, par établissement ?

Il est préférable qu'il y ait un responsable qui coordonne le concours dans l'établissement, mais il est possible de se répartir la tâche, en étant plusieurs inscrits comme coordonnateur, et en réglant dans l'interface les droits d'accès que vous donnez aux autres coordonnateurs du même établissement.

Un enseignant peut-il être coordonnateur de plusieurs établissements ?

Oui, l'interface coordonnateur permet de gérer plusieurs établissements.

L'enseignant(e) coordonnateur est-il(elle) obligé(e) d'utiliser une adresse de courriel académique ?

L'utilisation de votre adresse de courriel académique facilitera grandement notre tâche de vérification lors de votre enregistrement comme coordonnateur/trice. Si vous n'avez pas d'adresse académique ou que vous ne pouvez pas l'utiliser, veuillez nous contacter par mail à info@castor-informatique.fr.

Déroulement de l'épreuve

Le concours demande-t-il une préparation des élèves ?

Pas nécessairement. Aucun prérequis n'est nécessaire. Il est néanmoins possible de rejouer les anciens concours, qui sont accompagnés de corrigés détaillés et d'une explication du contexte scientifique.

L'épreuve se déroule-t-elle un jour précis à une heure précise ?

L'enseignant(e) organise les sessions sur les plages horaires qui lui conviennent, dans la période du concours. Il/elle donne une date et un horaire indicatifs au moment de la création de chaque groupe d'élèves qui participera au concours au même niveau et en même temps. Attention à bien enregistrer plusieurs groupes si plusieurs ensembles d'élèves de même niveau participent à des moments différents.

Quelle est la durée de l'épreuve ?

45 minutes maximum.

L'épreuve doit-elle être passée entièrement d'un seul coup ?

Oui. Le candidat ne peut pas participer au concours en plusieurs fois. Une fois sa session ouverte le chronomètre tourne, et ne peut pas être arrêté. Il n'est donc pas possible de s'interrompre et de terminer plus tard. Il est cependant possible de fermer son navigateur et de reprendre le concours immédiatement via un autre navigateur ou sur un autre poste, en cas de problème technique, mais le chronomètre continue à tourner pendant cette opération.

Les élèves peuvent-ils(elles) passer l'épreuve hors temps scolaire, depuis leur domicile par exemple ?

Non. Pour des raisons d'équité pour l'ensemble des candidats du concours (plusieurs centaines de milliers sur toute la France), il est important qu'il soit passé dans des conditions similaires par tous ; c'est-à-dire sur le temps scolaire et sous l'encadrement d'un enseignant.